

Objet : *RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 240031 pour les travaux de rénovation des réseaux humides, d'enfouissement des réseaux secs et d'aménagement de voirie sous la route de Doucy à La Compôte (lot 1 relatif au génie civil)*

- date de convocation le 13 septembre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Jean-d'Arvey, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Arthur Boix-Neveu à Cécile Trahand - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jean-Pierre Coendoz à Thierry Tournier - de Eric Delhommeau à Pascal Mithieux - de Isabelle Dunod à Christophe Pierretton - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Christelle Favetta-Sieyes à Jocelyne Gougou - de Hervé Ferroud-Plattet à Daniel Rochaix - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Josette Rémy à Jean-Marc Léoutre - de Serge Tichkiewitch à Vincent Miguet

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Fressoz - Max Joly - Luc Meunier - Marie Perrier - Alain Thieffinat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 19 septembre 2024

délibération n° 131-24

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 240031 pour les travaux de rénovation des réseaux humides, d'enfouissement des réseaux secs et d'aménagement de voirie sous la route de Doucy à La Compôte (lot 1 relatif au génie civil)**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le lot 1 (génie civil) du marché relatif aux travaux de rénovation des réseaux humides, d'enfouissement des réseaux secs et d'aménagement de voirie sous la route de Doucy à La Compôte, a été attribué au groupement d'entreprises TPLM / Aillon TP, pour un montant total estimé à 509 472 € HT.

Les travaux s'inscrivent dans le cadre d'un groupement de commandes avec le Syndicat départemental d'énergie de la Savoie (SDES) et la commune de La Compôte.

Le marché comprend trois lots :

- le lot 1 (génie civil) comprend la pose des réseaux humides et la pose des fourreaux et réseaux enterrés pour les réseaux secs, pour le compte de Grand Chambéry, du SDES et de la commune,
- le lot 2 (génie électrique) est relatif au câblage et aux raccordements des réseaux secs, pour le compte du SDES,
- le lot 3 (enrobés) concerne la réalisation des enrobés sur l'emprise complète du projet, pour le compte de Grand Chambéry, du SDES et de la commune.

Un avenant au lot 1 est nécessaire afin de prendre en compte des travaux supplémentaires et la création des prix nouveaux correspondants :

- renouvellement de tronçons de canalisations d'eau potable vétustes chemin de la Côte à Four et chemin des Usses,
- prolongation du réseau d'eaux usées sur le chemin de la Côte à Four de manière anticipée afin d'optimiser les coûts,
- création de branchements d'eaux usées supplémentaires et extension du réseau d'eaux usées pour desservir deux habitations.

Ces travaux supplémentaires par rapport au marché initial impliquent une augmentation de la masse des travaux pour la partie eau potable et pour la partie eaux usées, ainsi qu'une augmentation du délai de réalisation des travaux de quatre semaines.

L'avenant s'élève à 42 383,05 € HT, ce qui représente une augmentation de 11,79 % environ du montant initial du marché pour la part de Grand Chambéry.

Il est de 8,32 % pour l'ensemble du lot, tous maîtres d'ouvrage confondus, par rapport au montant initial du marché de 509 472 € HT, le portant ainsi à 551 855,05 € HT.

Lot 1 – part Grand Chambéry	EU	AEP	EP	TOTAL
Montant initial HT	130 900,25 €	122 635,25 €	105 903,75 €	359 439,25 €
Avenant HT	25 322,55 €	17 060,50 €	0,00 €	42 383,05 €
Montant après avenant HT	156 222,80 €	139 695,75 €	105 903,75 €	401 822,30 €
TVA	31 244,56 €	27 939,15 €	21 180,75 €	80 364,46 €
Montant après avenant TTC	187 467,36 €	167 634,90 €	127 084,50 €	482 186,76 €

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et leurs avenants,

Vu le marché n° 240031,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 5 septembre 2024,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Damien Regairaz ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : approuve l'avenant n° 1 au marché n° 240031 pour les travaux de rénovation des réseaux humides, d'enfouissement des réseaux secs et d'aménagement de voirie sous la route de Doucy à La Compôte (lot 1 relatif au génie civil),

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

131-24

Objet de l'acte :

RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 240031 pour les travaux de rénovation des réseaux humides, d'enfouissement des réseaux secs et d'aménagement de voirie sous la route de Doucy à La Compôte (lot 1 relatif au génie civil)

Classification Préfecture :

1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte :

19 septembre 2024

Annexe(s) :

Avenant

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20240919-lmc1H32054H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H32054H1

Date de transmission en Préfecture :

25 septembre 2024

Date de réception en Préfecture :

25 septembre 2024

Date de publication sur le site internet:

mercredi 25 septembre 2024